



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, mercredi 7 octobre 2020,

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE MOBILISÉE POUR ACCOMPAGNER LA REPRISE DE L'ÉCONOMIE.

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, présidé par Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, préfet coordonnateur de bassin, a adopté ce mardi 6 octobre, plusieurs mesures complémentaires à celles prises en juin 2020 pour accompagner la reprise de l'économie.

Appel à projets « Innovations pour la gestion de l'eau » Transformation numérique et économie circulaire

Les administrateurs ont souhaité que cette période d'adaptation à la crise sanitaire, économique et sociale, soit l'occasion de faire émerger des projets innovants appliqués à la gestion de l'eau. Ainsi, le conseil d'administration approuve le cahier des charges et la mise en œuvre par l'agence d'un appel à projets visant à accompagner les collectivités, les entreprises et les associations qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration qualitative et quantitative de l'eau et des milieux aquatiques par la réalisation de projets s'appuyant sur les technologies numériques ou de l'économie circulaire. Ils pourraient par exemple, porter sur des conceptions nouvelles de l'épuration, la valorisation des matières et des substances, la fiabilisation et l'optimisation des procédés et des techniques numériques. Doté de 15 M€, l'appel à projets est prévu pour le 2 novembre 2020.

Accélération du paiement des acomptes des mesures d'urgence liées à l'épidémie de Covid-19.

Actée en mai 2020, la mesure visait à soulager la trésorerie des maîtres d'ouvrages et accélérer les paiements aux entreprises de travaux. Versé sans attendre que les travaux aient été réalisés, l'acompte correspond en pratique à 45% de la subvention. Le conseil d'administration approuve la prolongation du dispositif jusqu'à la fin de l'année car la reprise de l'activité reste fragile.

La mesure apporterait environ 10 M€ de plus, en crédit, aux maîtres d'ouvrages du bassin Seine-Normandie.

Le plan de reprise de l'agence de l'eau Seine-Normandie, qui a été adopté en juin dernier afin de soutenir le redémarrage de l'économie, s'applique aux projets déposés auprès de l'agence de l'eau jusqu'au 31 juillet 2021 et dont les travaux peuvent démarrer avant la fin de l'année 2021.

Dans ce cadre :

- Les dépenses engagées pour l'hygiénisation des boues de stations d'épuration urbaines avec une subvention pouvant aller jusqu'à 80% des dépenses. Depuis sa mise en œuvre, 13 demandes pour un montant de 512 486€ ont été soutenues. 25 autres demandes pour environ 600 000 € seront prochainement attribuées.

- Des mesures de dynamisation des projets prioritaires avec des augmentations de taux d'aides de l'agence de l'eau pour les projets prioritaires d'assainissement et de gestion des eaux de pluie, de sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les territoires les plus exposés au risque de sécheresse, et les projets prioritaires de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.
Depuis juin, 54 dossiers ont bénéficié du plan de reprise, pour un montant total des aides de près de 36 M€. Le « bonus » de subvention à ce titre est de 14 M €.

Contact presse

Agence de l'eau Seine-Normandie
Marie-Anne Petit Andriana
Tél : 06 61 58 91 74
Mél : petit.marie-anne@aesn.fr

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère de la transition écologique et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

www.eau-seine-normandie.fr

